ANX393 · ANNEXES DÉDIÉES

La patience de Dieu et le jugement final : comparaison entre Matthieu 13, Romains 2 et 2 Pierre 3

La patience de Dieu soulève une question importante. Pourquoi le jugement annoncé dans les Écritures n'intervient-il pas immédiatement ? Cette interrogation apparaît sous différentes formes....

LECTURE
27 min

RÉFÉRENCES
20

LIVRES CITÉS
5

PUBLIÉE
19/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Introduction : comprendre le délai du jugement 2
2. Matthieu 13 : la patience du maître protège le blé 3
3. La portée exacte de la patience dans Matthieu 13 4
4. Romains 2 : le contexte de l'enseignement de Paul 4
5. La bonté divine comme appel à la repentance 5
6. L'endurcissement face à la patience divine 5
7. Le jugement selon les œuvres dans Romains 2 6
8. 2 Pierre 3 : les objections concernant le retour du Seigneur 6
9. La différence entre le temps humain et la perspective divine 7
10. Le Seigneur ne tarde pas dans l'accomplissement de sa promesse 8
11. La portée de l'expression « tous arrivent à la repentance » 8
12. Le jour du Seigneur viendra 9
13. La patience divine appelle à une conduite sainte 9
14. Trois passages, trois perspectives complémentaires 10
15. La patience divine est-elle illimitée ? 10
16. Le délai du jugement et la justice de Dieu 10
17. La patience divine et la mission de l'Église 11
18. Le danger de transformer la patience en excuse pour le péché 11
19. Le danger d'une impatience religieuse 12
20. Tableau comparatif des trois passages 12
21. Les conséquences théologiques de la comparaison 13
22. Les limites de l'harmonisation 13
Conclusion de l'annexe 14
Lexique 15

1. Introduction : comprendre le délai du jugement

La patience de Dieu soulève une question importante.

Pourquoi le jugement annoncé dans les Écritures n'intervient-il pas immédiatement ?

Cette interrogation apparaît sous différentes formes.

Les croyants peuvent être troublés par la persistance du mal.

Les personnes victimes d'injustice peuvent attendre une intervention divine.

D'autres peuvent considérer que le délai du jugement constitue une preuve de son inexistence.

Le Nouveau Testament répond à ces difficultés en présentant plusieurs aspects de la patience divine.

Trois passages sont particulièrement importants pour cette étude.

Matthieu 13.24-30 et 36-43 présente la parabole de l’ivraie et son explication.

Romains 2.4-11 examine la patience divine dans le contexte de la responsabilité morale de l’homme.

2 Pierre 3.3-13 répond aux objections concernant l'accomplissement de la promesse du retour du Seigneur.

Ces textes possèdent une orientation commune.

Ils affirment que le délai du jugement ne signifie pas son annulation.

Cependant, chacun développe un argument particulier.

Leur comparaison doit donc préserver leurs différences.

2. Matthieu 13 : la patience du maître protège le blé

Dans la parabole de l’ivraie, le propriétaire découvre que son champ contient deux sortes de plantes.

La bonne semence a été semée par lui.

L’ivraie provient de l’intervention d’un ennemi.

Les serviteurs proposent d’arracher immédiatement les mauvaises plantes.

Le maître refuse.

Il explique qu’en arrachant l’ivraie, les serviteurs risqueraient de déraciner également le blé.

Il leur ordonne donc de laisser les deux plantes croître ensemble jusqu’à la moisson.

Cette réponse donne une raison précise au report de la séparation.

Le maître souhaite préserver le blé.

Il ne cherche pas à protéger l’ivraie en tant que telle.

Il ne déclare pas non plus que les mauvaises plantes deviendront bonnes.

Sa décision repose sur les conséquences possibles d’une intervention prématurée.

Dans l’explication donnée par Jésus, le blé correspond aux fils du Royaume.

L’ivraie représente les fils du Malin.

La moisson désigne l’achèvement de l’âge présent.

Le délai appartient donc à la période qui précède le jugement final.

3. La portée exacte de la patience dans Matthieu 13

Le texte de Matthieu 13 ne présente pas directement une définition générale de la patience divine.

Il décrit une décision du propriétaire.

Cette décision possède une signification spirituelle dans le cadre de la parabole.

La séparation définitive est reportée jusqu’à la fin de l’âge.

Cependant, il faut éviter de lui attribuer une justification que Jésus ne donne pas.

Le maître n’explique pas que l’ivraie doit recevoir une occasion de repentance.

Il ne dit pas non plus que les mauvaises plantes doivent poursuivre leur croissance afin de devenir du blé.

La raison explicite demeure la préservation de la bonne récolte.

Cette précision constitue un principe méthodologique essentiel.

Les autres passages bibliques peuvent apporter des éclairages complémentaires.

Ils ne doivent pas remplacer l’explication donnée par Jésus.

4. Romains 2 : le contexte de l’enseignement de Paul

Romains 2 appartient à une argumentation consacrée à la responsabilité de l’homme devant Dieu.

Après avoir décrit différentes manifestations du péché en Romains 1, Paul s’adresse à celui qui juge autrui tout en pratiquant lui-même des actions condamnables.

Il dénonce ainsi une attitude contradictoire.

L'homme peut reconnaître le mal chez les autres sans examiner sa propre conduite.

Paul rappelle que le jugement de Dieu s’exerce selon la vérité.

Il pose ensuite une question importante.

L’homme peut-il mépriser les richesses de la bonté, de la patience et de la longanimité divines ?

Cette interrogation conduit à Romains 2.4.

Paul affirme que la bonté de Dieu pousse à la repentance.

Le contexte est donc différent de celui de Matthieu 13.

Paul ne développe pas une parabole agricole.

Il adresse un avertissement moral à des personnes responsables de leur conduite devant Dieu.

5. La bonté divine comme appel à la repentance

Romains 2.4 associe la patience divine à la bonté de Dieu.

Paul souligne que cette bonté doit conduire l'homme à la repentance.

Le terme grec traduit par « repentance » est *metanoia*.

Il désigne un changement de pensée et d'orientation qui, dans le contexte biblique, implique une réponse à Dieu.

La patience divine ne doit donc pas être interprétée comme une indifférence à l'égard du péché.

Elle constitue une occasion de reconnaître sa faute et de changer de conduite.

Cette perspective possède une portée importante.

L'homme ne doit pas considérer le délai du jugement comme une garantie d'impunité.

Il doit y reconnaître un appel à répondre à la bonté divine.

Cependant, cette raison n'est pas celle que le maître donne explicitement dans la parabole de l'ivraie.

Les deux passages présentent des aspects complémentaires du temps présent.

6. L'endurcissement face à la patience divine

Romains 2.5 présente une possibilité opposée à la repentance.

Paul évoque l'endurcissement et l'absence de repentance.

L'homme peut recevoir la patience divine sans en tirer la conséquence attendue.

Au lieu de changer de conduite, il peut persévérer dans le mal.

Paul annonce alors qu'un tel comportement conduit à accumuler un jugement pour le jour de la colère.

Cette déclaration montre que la patience divine ne supprime pas la responsabilité humaine.

Elle rend même plus grave le refus persistant de répondre à l'appel de Dieu.

Le délai du jugement possède donc une dimension morale.

Il laisse place à une réponse humaine.

Cependant, il ne garantit pas que cette réponse sera favorable.

La patience peut être accueillie par la repentance ou méprisée par l'endurcissement.

7. Le jugement selon les œuvres dans Romains 2

Romains 2.6 affirme que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

Paul développe ensuite une distinction entre ceux qui recherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité dans la persévérance à faire le bien, et ceux qui résistent à la vérité et obéissent à l'injustice.

Le passage présente donc le jugement divin comme juste et impartial.

Il ne doit pas être isolé de l'ensemble de l'épître.

Dans Romains 3-5, Paul développe la justification par la foi en Jésus-Christ.

L'affirmation du jugement selon les œuvres ne doit donc pas être transformée en une doctrine du salut obtenu indépendamment de la grâce divine.

Dans le contexte de Romains 2, elle souligne particulièrement la responsabilité morale de l'homme et l'impartialité du jugement.

La comparaison avec Matthieu 13 fait apparaître une convergence.

Les deux passages annoncent une distinction finale.

Cependant, Romains 2 insiste sur la responsabilité personnelle, tandis que Matthieu 13 met en évidence la séparation eschatologique des deux semences.

8. 2 Pierre 3 : les objections concernant le retour du Seigneur

2 Pierre 3 aborde une difficulté différente.

Certains mettent en doute l'accomplissement de la promesse du retour du Seigneur.

Ils observent que le temps passe et que le monde semble poursuivre son cours habituel.

Ils en concluent que la promesse pourrait ne jamais s'accomplir.

Pierre répond en rappelant l'intervention de Dieu dans l'histoire.

Il évoque notamment la création et le jugement du déluge.

Son argument consiste à montrer que la continuité apparente du monde ne prouve pas l'absence d'intervention divine.

Le passage s'intéresse donc directement à la question du délai eschatologique.

Il ne cherche pas principalement à expliquer la coexistence des justes et des méchants.

Il répond à ceux qui contestent la certitude du jugement futur.

9. La différence entre le temps humain et la perspective divine

2 Pierre 3.8 rappelle qu’un jour est devant le Seigneur comme mille ans, et mille ans comme un jour.

Cette formulation ne doit pas être transformée automatiquement en une équivalence chronologique permettant de calculer les événements futurs.

Pierre ne présente pas une méthode de conversion des jours en millénaires.

Il souligne que la relation de Dieu au temps ne doit pas être évaluée selon les seules attentes humaines.

Le délai qui semble long aux hommes ne constitue pas nécessairement un retard dans l’accomplissement du dessein divin.

Cette précision répond directement aux objections des moqueurs.

Elle rappelle que l’accomplissement des promesses dépend de la fidélité de Dieu et non des calculs humains.

10. Le Seigneur ne tarde pas dans l’accomplissement de sa promesse

2 Pierre 3.9 affirme que le Seigneur ne tarde pas dans l’accomplissement de sa promesse, comme certains le pensent.

Pierre explique que Dieu use de patience.

Le passage associe cette patience à sa volonté que les hommes parviennent à la repentance.

Cette déclaration rejoint Romains 2.4.

Dans les deux passages, la patience divine possède une dimension liée à la repentance.

Cependant, leurs contextes diffèrent.

Romains 2 s’adresse à l’homme qui méprise la bonté de Dieu tout en jugeant autrui.

2 Pierre 3 répond à ceux qui contestent l’accomplissement des promesses divines.

La convergence concerne donc la patience de Dieu et son appel à la repentance.

La différence concerne la question particulière à laquelle chaque auteur répond.

11. La portée de l’expression « tous arrivent à la repentance »

2 Pierre 3.9 présente la patience du Seigneur en relation avec le salut et la repentance.

L’expression concernant le fait que Dieu ne veut pas qu’aucun périsse a suscité différentes discussions théologiques.

Certains interprètes y voient une affirmation générale de la volonté salvifique de Dieu envers tous les hommes.

D’autres soulignent le contexte de la lettre et considèrent que le pronom « vous » oriente particulièrement l'affirmation vers les destinataires croyants.

Ces interprétations ne conduisent pas nécessairement aux mêmes conclusions concernant les relations entre la volonté divine, l’élection et la liberté humaine.

Cependant, un point demeure explicite.

Pierre présente la patience du Seigneur comme une réalité orientée vers la repentance.

Il ne la décrit pas comme une approbation du péché.

Il ne dit pas non plus que le jugement serait définitivement supprimé.

Le verset suivant annonce précisément le jour du Seigneur.

12. Le jour du Seigneur viendra

2 Pierre 3.10 affirme que le jour du Seigneur viendra comme un voleur.

Cette comparaison souligne son caractère inattendu.

Elle ne signifie pas que Dieu ignore le moment de son intervention.

Elle rappelle que les hommes ne doivent pas considérer le délai comme une garantie de sécurité.

Pierre associe ce jour à des événements cosmiques et à un jugement.

Le passage présente ainsi une perspective eschatologique particulièrement développée.

La patience divine précède le jugement.

Cependant, elle ne le remplace pas.

Cette certitude rejoint Matthieu 13.

Dans la parabole de l'ivraie, la moisson viendra.

Dans 2 Pierre 3, le jour du Seigneur viendra.

Les deux passages affirment donc que le temps présent possède une limite.

13. La patience divine appelle à une conduite sainte

2 Pierre 3.11-14 tire une conséquence pratique de l'annonce du jour du Seigneur.

Pierre invite les croyants à vivre dans la sainteté et la piété.

L'attente de l'accomplissement des promesses divines doit transformer leur conduite.

Le jugement futur ne constitue donc pas seulement une information concernant l'avenir.

Il possède une portée morale immédiate.

Cette perspective rejoint les exhortations de Jésus à la vigilance.

En Matthieu 24.42-44, les disciples sont invités à veiller.

En Matthieu 25.14-30, la fidélité des serviteurs est évaluée au retour du maître.

La patience divine ne doit donc pas conduire à la passivité.

Elle appelle à une conduite responsable pendant le temps présent.

14. Trois passages, trois perspectives complémentaires

La comparaison des trois textes permet de distinguer leurs orientations principales.

Dans Matthieu 13, la question porte sur la coexistence du blé et de l’ivraie.

La réponse explicite concerne la préservation du blé jusqu’à la moisson.

Dans Romains 2, la question porte sur la manière dont l’homme réagit à la bonté divine.

La patience doit conduire à la repentance.

Dans 2 Pierre 3, la question porte sur le délai apparent de l’accomplissement des promesses.

Pierre répond que Dieu demeure fidèle et qu’il use de patience avant le jour du Seigneur.

Ces trois perspectives ne sont pas contradictoires.

Elles éclairent différentes dimensions du temps présent.

Cependant, leur complémentarité ne doit pas conduire à effacer leurs particularités.

L’interprétation de chaque passage doit conserver la raison explicitement donnée par son auteur.

15. La patience divine est-elle illimitée ?

Les trois passages présentent le temps présent comme une période provisoire.

Dans Matthieu 13, la croissance commune prend fin à la moisson.

Dans Romains 2, Paul annonce le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu.

Dans 2 Pierre 3, le jour du Seigneur intervient malgré les objections de ceux qui doutent de sa venue.

La patience divine ne doit donc pas être comprise comme une suspension éternelle de la justice.

Elle possède une limite liée à l’accomplissement du dessein divin.

Cependant, aucun de ces passages ne fournit une date permettant de déterminer précisément le moment du jugement final.

Leur objectif est d’affirmer sa certitude et d’appeler à une réponse fidèle.

16. Le délai du jugement et la justice de Dieu

La justice divine pourrait sembler remise en question par la durée du mal.

Cependant, les trois passages présentent une perspective différente.

Matthieu 13 montre que le report de la séparation répond à une décision du maître.

Romains 2 affirme que la patience divine n'empêche pas le jugement selon la vérité.

2 Pierre 3 rappelle que le délai apparent ne compromet pas la fidélité de Dieu.

Ces enseignements permettent de distinguer la justice de Dieu de l'impatience humaine.

La justice divine ne dépend pas de la rapidité avec laquelle les hommes souhaitent voir intervenir une condamnation.

Elle dépend de la vérité, de la sainteté et de la souveraineté de Dieu.

Cependant, cette affirmation ne doit pas être utilisée pour minimiser les souffrances présentes.

Les Écritures appellent également les hommes à défendre les victimes et à pratiquer la justice.

La certitude du jugement final ne supprime pas les responsabilités morales actuelles.

17. La patience divine et la mission de l'Église

Le temps présent constitue également la période pendant laquelle l'Évangile est annoncé.

Matthieu 28.19-20 confie aux disciples la mission de faire de toutes les nations des disciples.

Actes des apôtres 17.30-31 associe l'appel universel à la repentance à l'annonce d'un jour où Dieu jugera le monde avec justice par l'homme qu'il a désigné.

Ce passage présente une relation particulièrement claire entre repentance et jugement.

Dieu appelle les hommes à se repentir.

Il a également fixé un jour pour le jugement.

La mission de l'Église s'inscrit dans cette période.

Les croyants ne sont pas chargés d'accomplir eux-mêmes la séparation finale.

Ils doivent annoncer l'Évangile et appeler les hommes à répondre à la grâce divine.

Cette responsabilité demeure jusqu'à l'accomplissement du dessein de Dieu.

18. Le danger de transformer la patience en excuse pour le péché

La patience divine peut être mal interprétée.

Certains pourraient considérer que l'absence de jugement immédiat permet de persévérer dans le mal.

Romains 2.4-5 condamne directement cette attitude.

Paul avertit que le mépris de la bonté divine et l'endurcissement du cœur conduisent au jugement.

2 Pierre 3 répond également à ceux qui utilisent le délai apparent pour mettre en doute la promesse du Seigneur.

La parabole de l'ivraie rappelle, quant à elle, que la moisson demeure certaine.

Ces passages convergent donc vers une même mise en garde.

Le temps présent ne constitue pas une garantie d'impunité.

Il doit être vécu dans la conscience de la responsabilité humaine devant Dieu.

19. Le danger d’une impatience religieuse

Une difficulté inverse peut également apparaître.

Certains croyants peuvent souhaiter que le jugement intervienne immédiatement contre ceux qu’ils considèrent comme mauvais.

Dans Matthieu 13, les serviteurs proposent précisément une intervention immédiate.

Le maître refuse.

Cette réponse rappelle que les hommes ne possèdent pas la maîtrise du calendrier du jugement final.

Elle rejoint Luc 9.54-56, où Jésus reprend ses disciples lorsqu’ils proposent de faire descendre le feu du ciel sur un village qui refuse de le recevoir.

Elle rejoint également Romains 12.19, où Paul rappelle que la vengeance appartient à Dieu.

La patience divine appelle donc les croyants à renoncer à la vengeance personnelle.

Cependant, elle ne supprime pas la nécessité du discernement, de la correction fraternelle ou de la protection des victimes.

Il convient de distinguer ces responsabilités présentes du jugement éternel.

20. Tableau comparatif des trois passages

QUESTION	MATTHIEU 13.24-30, 36-43	ROMAINS 2.4-11	2 PIERRE 3.3-13
Situation abordée	Coexistence du blé et de l’ivraie	Responsabilité morale de l’homme	Doute concernant le retour du Seigneur
Problème principal	Pourquoi ne pas séparer immédiatement ?	Pourquoi mépriser la patience divine ?	Pourquoi la promesse semble-t-elle tarder ?
Raison explicitement donnée	Préserver le blé	Appeler à la repentance	Patience du Seigneur et appel à la repentance
Réaction humaine mise en évidence	Les serviteurs souhaitent arracher l’ivraie	L’homme peut se repentir ou s’endurcir	Certains se moquent de la promesse
Perspective du jugement	La moisson à la fin de l’âge	Le jour du juste jugement de Dieu	Le jour du Seigneur
Certitude du jugement	Affirmée	Affirmée	Affirmée
Responsabilité présente	Respecter l’autorité du maître	Répondre à la bonté divine	Vivre dans la sainteté et la piété
Enseignement central	La séparation est différée pour préserver le blé	La patience ne doit pas être méprisée	Le délai ne signifie pas l’abandon de la promesse

Ce tableau montre que les trois passages présentent des enseignements complémentaires sans être interchangeables.

21. Les conséquences théologiques de la comparaison

L’étude comparative permet d’établir plusieurs conclusions.

Premièrement, la patience divine n’est pas une indifférence à l’égard du mal.

Les trois passages annoncent un jugement futur.

Deuxièmement, le délai du jugement possède une signification dans le dessein de Dieu.

Cependant, cette signification n’est pas présentée de manière identique dans chaque texte.

Troisièmement, la patience divine ne supprime pas la responsabilité humaine.

Romains 2 et 2 Pierre 3 soulignent particulièrement l’importance de la repentance.

Quatrièmement, la certitude du jugement final ne donne pas aux croyants l’autorité de l’exercer eux-mêmes.

Matthieu 13 réserve la séparation définitive aux anges envoyés par le Fils de l’homme.

Cinquièmement, l’attente du jugement doit produire une conduite fidèle.

Le temps présent constitue une période de responsabilité, de témoignage et de persévérance.

22. Les limites de l’harmonisation

La comparaison des passages bibliques doit respecter plusieurs précautions.

Il serait incorrect d’affirmer que Matthieu 13 enseigne explicitement que l’ivraie est laissée dans le champ pour se convertir.

Cette raison n’est pas donnée par Jésus.

Il serait également incorrect de réduire Romains 2 à une simple explication de la coexistence des justes et des méchants.

Paul traite principalement de la responsabilité morale devant la bonté divine.

Enfin, 2 Pierre 3 ne doit pas être utilisé comme un calendrier permettant de calculer la date du jugement.

Son objectif est de répondre aux objections concernant le délai apparent de la promesse.

L’harmonisation biblique consiste donc à reconnaître la cohérence de ces enseignements sans effacer leur diversité.

Chaque texte apporte une contribution particulière à la compréhension de la patience divine.

Conclusion de l’annexe

La comparaison de Matthieu 13, Romains 2 et 2 Pierre 3 permet de mieux comprendre la patience de Dieu et la certitude du jugement final.

Dans la parabole de l’ivraie, le propriétaire reporte la séparation afin de préserver le blé.

Dans Romains 2, Paul présente la bonté et la patience divines comme un appel à la repentance.

Dans 2 Pierre 3, l’apôtre explique que le délai apparent de l’accomplissement des promesses ne constitue pas un retard de Dieu.

Ces trois passages affirment que le jugement final demeure certain.

Ils montrent également que le temps présent possède une signification particulière dans le dessein divin.

Cependant, leurs explications respectives doivent être distinguées.

La protection du blé, l’appel à la repentance et la fidélité de Dieu à ses promesses ne constituent pas trois formulations identiques d’un même argument.

Elles représentent des perspectives complémentaires.

La patience divine ne signifie donc ni l’approbation du mal ni l’abandon de la justice. Elle s’inscrit dans le dessein souverain de Dieu, qui appelle les hommes à la repentance, préserve les siens et accomplira le jugement au temps fixé.

Cette conclusion invite les croyants à vivre dans la fidélité, à annoncer l’Évangile et à attendre avec confiance l’accomplissement des promesses divines.

LEXIQUE

Analyse de Matthieu 24.3-51 — Voici une analyse exégétique verset par verset de Matthieu 24.3-51. Matthieu 24.3 Les disciples interrogent le Messie Jésus en privé sur trois événements : la destruction du Temple, sa venue, et la fin du monde.
INF170 · https://schilo.org/inf170-analyse-de-matthieu-24-3-51/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX392 - La parabole de l'ivraie et la question du mal : souveraineté divine, liberté humaine et responsabilité morale https://schilo.org/anx392-la-parabole-de-livraie-et-la-question-du-mal-souverainete-divine-liberte-humaine-et-responsabilite-morale/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX394 - Le champ représente-t-il le monde ou l'Église ? Histoire des interprétations et conséquences ecclésiologiques https://schilo.org/anx394-le-champ-represente-t-il-le-monde-ou-leglise-histoire-des-interpretations-et-consequences-ecclesiologiques/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx393-la-patience-de-dieu-et-le-jugement-final-comparaison-entre-matthieu-13-romains-2-et-2-pierre-3/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.